**Grosse définition à connaître**

**Situation d’asymétrie d’information :** désignent les situations où les acteurs d'un marché ne disposent pas de la même information, qu'il s'agisse de la qualité du produit échangé, des risques auxquels sont exposés les agents ou encore des comportements de chacune des parties à une transaction.

**Place de marché :** c’est une plateforme sur internet mettant en relation des acheteurs et des revendeurs comme Lebon Coin (centre commercial digitalisé).

**Agents économiques :** il existe plusieurs types d’agents économiques :

* L’État (administrations publiques)
* Les ménages (sa consommation et son épargne)
* Les banques (entreprise financière)
* Les entreprises (entreprise non-financière)

**Une situation contractuelle :** c’est une situation qui désigne les droits et obligations à appliquer dans le **contrat** établis entre les parties.

**Une situation extracontractuelle :** c’est une situation **sans contrat**, il doit donc y avoir indemnisation pour la personne qui a subi le préjudice.

**Le micro-environnement :** correspond à l’environnement directe (interne) à l’entreprise, dans le SWOT elle répond aux forces/faiblesses.

**Le macro-environnement :** correspond à l’environnement externe à l’entreprise, dans le SWOT elle répond aux opportunités/menaces en complément du PESTEL.

**Les parties prenantes :** correspond à tous les acteurs participant de près ou de loin à sa vie économiques comme : les clients, les fournisseurs et les salariés (en interne ou externe).

**5 conditions de la concurrence pure et parfaite :**

* Atomicité de l’offre,
* Homogénéité des produits,
* Transparence des marchés,
* Libre entrée,
* Mobilité des facteurs de production.

**La coopétition :** association de coopération et compétition, c’est l’alliance entre 2 entreprises concurrente (coopérer sur un projet tout en restant concurrent direct).

**Les externalités :** ont des effets positifs ou négatifs sur le bien être des agents (bruit du train // proche du train)

**Les pourparlers :** la négociation pour un contrat par exemple.

**Le consensualisme :** c’est l’échange des 2 volontés et des 2 engagements qui conduise à un contrat (il suffit même d’un échange oral pour établir un contrat).

**La logique entrepreneuriale :** est la manière de raisonner et d’agir propre à un entrepreneur :

* Anticiper,
* Innover,
* Repérer les opportunités, et,
* Prendre des risques.

**Une étude de marché :** sa réduit le risque d’échec, il faudra vérifier :

* L’opportunité commercial,
* Évaluer le CA,
* Effectuer les bons choix pour le prix,
* Crédibiliser la démarche auprès des partenaires,
* Identifier les contraintes.

Tout cela soutenu par un **business plan** pour voir si cela est financièrement possible ?

**L’entrepreneur :** est le propriétaire de l’entreprise et agit sur le long terme.

**Le manager :** n’est pas le créateur de l’entreprise et agit en moyen ou court terme.

**La politique économique :** ensemble de décision prise par les pouvoirs publics visant à atteindre des objectifs afin d’orienter l’économie dans un sens souhaitable, il en existe 2 types :

* La **politique à court terme (conjoncturelle) :** en jouant sur la croissance (PIB), le plein emploi (taux de chômage) ou la stabilité des prix (taux d’inflation).
* **La politique à long terme (structurelle) :** assurer une croissance forte et durable, minimiser les inégalités et une meilleure compétitivité du pays.

**L'inflation :** hausse durable et généralisation des prix.

**Désinflation :** baisse du taux d'inflation.

**Déflation :** baisse généralisée des prix durables (taux d'inflation < à 0).

**Une concentration d’entreprise :** lorsque 2 ou + d’entreprises fusionnent ou l’un est racheté par l’autre -> cela peut conduire ensuite à un quasi-monopole ou à un monopole.

**L'abus de position dominante :** consiste à adopter un comportement visant à éliminer, à contraindre ou encore à dissuader tout concurrent d'entrer ou de se maintenir sur un marché faussant ainsi la concurrence.

**L’INPI :** c’est un établissement publics qui protège la marque, les brevets, les dessins et les modèles déposés par les entreprises.

**GPEC :** Gestion Prévisionnel des Emploi et des Compétences.

**La production :** une activité économique exploitant les ressources du travail (employés), le capital fixe (machine), le capital circulant (matière 1ère) et les connaissances (new production) dans le but de réaliser des biens ou services.

**2 différents facteurs de production :**

* **Substituables :** lorsque l’on peut utiliser l’un ou l’autre pour produire la même chose.
* **Complémentaires :** lorsqu’il faut l’un et l’autre pour produire.

**Charges fixes :** restent stable (= le même prix).

**Charges variables :** varient en fonction de la production.

**Une économie d’échelle :** la baisse du coût unitaire d’un produit qu’obtient une entreprise en augmentant la quantité de sa production.

**L’impartition :** est le fait de faire produire par des entités externes, des biens et services au lieu de les produire (sous-traitance, concession, …). => **l’externalisation :** confier à une entreprise extérieur une tâche.

**Entrepreneur seul : EI, EIRL, EURL, SASU**

**Entrepreneur à plusieurs : SA, SARL, SAS, SNC**

**Différents risques existent :**

* Matériels : risque sur un bien.
* Technologique : transport de substances dangereuses pour l’environnement.
* Numérique : vol de données.
* Environnementaux : impact sur l’environnement humain et naturel de l’entreprise.

**Le fait générateur :** l’évènement à l’origine du dommage.

**Le dommage :** une suite directe du fait générateur qui la produit.

**La RSE :** est la prise en compte par les entreprises sur base volontaire et parfois juridiques des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leur activité.

**Ressources tangibles :** physique, financière et humaine.

**Ressources intangibles :** brevets, marques, réputation de l’entreprise, …

**L’efficacité :** est la réalisation des objectifs fixés.

**L’efficience :** est la capacité à maximiser les résultats à partir de ressources données.

**Management stratégique :** définit les grandes orientations qui impliquent l'entreprise sur du long terme, qui est souvent menée par la direction générale.

**Management opérationnel :** optimiser et coordonner l'utilisation des ressources, ces missions sont réalisées par le manager intermédiaire.

**4 styles de management existent :**

* Autoritaire-exploiteur
* Autoritaire-paternaliste
* Consultatif
* Participatif

**Les mécanismes de coordination :** est la manière dont la structure organise la coordination entre ces différents éléments :

- supervision direct,

- standardisation des processus de travail,

- standardisation des résultats,

- standardisation par les compétences,

- ajustement mutuel,

- idéologie.

**La dématérialisation :** est la transformation des données d’un support matériel à un support numérique.

**Désintermédiation :** on retire les intermédiaires.

**Réintermédiation :** on rajoute des intermédiaires (Amazon = intermédiaire entre vendeur et acheteur).

**Pure player :** c’est une entreprise qui n’a pas de point de vente physique, est présente qu’en ligne.

**Un effet réseau :** est une plateforme qui grandit avec le nombre d’utilisateur.

**Un big data :** sont les méga données collecté par les entreprises.

**CNIL :** est une mission générale d’information des personnes sur les droits et répond aux demandes des particuliers et professionnels.

**Le système d’information (SI) :** est le traitement des information nécessaires à la stratégie et au métier de l’entreprise (ressources techniques, humaines et organisationnel).

Il possède des **risques** : sécurité (piratage), opérationnel (panne des ordi), juridique (protection des données), sociaux (consultation commune des infos des salariés) et financier (engendre de fort coût d’acquisition).

**Le numérique :** c’est l’utilisation des technologies pour informatiser les données, dématérialiser le traitement des données et sauvegardé les données.

**Management participatif :** c’est le développement d’une coopération et d’un esprit d’équipe important.

**Le marché du travail :** est le lieu de rencontre entre l’offre et la demande ce qui établit un prix d’équilibre.

**L’économie de marché :** la coexistence de plusieurs marchés dont les principaux sont le marché du travail, des biens, des services et financier.

**Offre de travail =** demande d’emploi (salarié)

**Offre d’emploi =** recherche d’un employé (patron)

**SMIC =** Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

**Politique d’emploi :** l’ensemble des mesures mise en œuvre par les administration publiques dans le but d’accroître l’emploi et de réduire le chômage.

**Politique d’emploi « active » :** accroître le volume d’emploi ; + de formation, contrat de courte durée.

**Politique d’emploi « passives » :** ne pas accroître la demande d’emploi ; rééquilibrages des personnes sans emploi, évolution quantitative de l’offre de travail.

**OCDE :** aider les travailleur et les entreprises à s’adapter aux mutations rapides du monde du travail.

**Le code du travail :** est l’ensemble des dispositions constituant la réglementation du travail dans un même décret (loi et décret). Il protège aussi bien les salariés que les employeurs.

**Droit de négocié :** joue un double rôle :

* Apportés des améliorations aux textes du code du travail,
* Une certaine flexibilité pour les entreprises, selon l’environnement actuel de l’entreprise.

**Partenaires sociaux :** syndicats des employeurs et salariés, il négocie pour adopté au droit du travail les contraintes des entreprises.

**Contrat de travail :** le droit d’exercer un travail en contrepartie d’une rémunération, il doit contenir 3 éléments : le travail, la rémunération et le lien de subordination.

**4 éléments sont essentiels au droit de travail :** le lien de subordination, une rémunération, un lieu de travail et la fonction.

**Pouvoir de direction :** donner des ordres à ses salariés en s’assurant de la gestion de l’entreprise.

**Pouvoir disciplinaire :** le comportement du salarié ne correspond pas à l’exécution normale du contrat et constitue une faute.

**Pouvoir règlementaire :** élaborer des règles applicables à l’ensemble des salariés d’une entreprise (règlement intérieur).

**Clause de non-concurrence :** vise à protéger les intérêts de l’entreprise, les informations personnelles, les savoir-faire et la clientèle de l’entreprise.

Un **licenciement** doit être **réel** (faits exact et vérifiable) et **sérieux** (faits doivent être suffisamment grave pour un licenciement inévitable).

**GPEC :** est une démarche de GRH qui consiste à concevoir, mettre en œuvre et contrôler des politiques, en réduisant les écarts entre les besoins et les ressources de l’entreprise.

Contrôle en établissant :

* Fiches de postes,
* Bilan de compétences,
* Entretien annuels,
* Recrutement,
* Formation,
* Mobilité, et,
* Suppression de poste.

**Le talent :** est une combinaison de compétences rares et uniques.

**Pyramide de Maslow :**

* Besoins physiologiques : se nourrir, boire.
* Besoins de sécurité : vivre et travailler en sécurité.
* Besoin d’appartenance : se sentir aimé et accepté.
* Besoin d’estime : être apprécié par les autres.
* Besoin d’accomplissement de soi : faire ce qui nous faits plaisir.

**2 facteur de motivation prouve notre niveau de satisfaction au travail :**

* D’hygiène « extrinsèques ».
* De satisfaction « intrinsèques ».

Qui ouvre selon les entreprises : sur un sentiment **d’équité** (satisfait) ou **d’inéquité** (demande de primes, d’augmentation, …).

**Digital natives :** on est née avec le numérique et on évolue dans un environnement numérique.